

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE 14 SEPTEMBRE 2026



Le Conseil Municipal de PABU convoqué par le Maire, s'est réuni le 14 septembre 2026 à 18h30.

Date de convocation : 7 septembre 2026

MEMBRES PRESENTS :

LOUIS Guillaume / ALLO Olivier / ANDRE Catherine / BOGAS Patrice / CHIKH Karim / CORNIC Catherine / FAMEL Antinéa / FLEUROT Jennifer / GOURRET Denis / HELARY Philippe / HENRY Bernard / LE GARS Stéphane / LYNCH Charles-Edouard / MARCHAND Cinderella / PIN Coralie / ROBERT Pascale / RONGIER Claude / TOURBOT Philippe / VERGNIAUD Mélanie

MEMBRES ABSENTS :

DEREAT Jean-Yves
THOMAS Denise
KARROUMI Jamila
BECHET Christine

POUVOIRS :

DEREAT Jean-Yves : procuration à HENRY Bernard
THOMAS Denise : procuration à HELARY Philippe
BECHET Christine : procuration à RONGIER Claude

Soit, membres en exercice : 23 ; membres présents : 19 ; nombre de votants : 22

SECRETAIRE DE SEANCE : VERGNIAUD Mélanie

DELIBERATION N° 2026.09.010 : ADHESION « ELU.ES CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES »

Rapporteuse : M. VERGNIAUD

Créée en 2003, ECVF se donne comme objectif d'informer et de soutenir les élu-es et Collectivités territoriales souhaitant s'engager dans l'action contre les violences faites aux femmes. L'Appel des concernées est le texte fondateur de l'association. ECVF met à disposition de ses adhérent-es et non adhérentes des outils de communication visant à les accompagner dans leur engagement pour l'égalité et contre les violences faites aux femmes. L'association propose des tarifs préférentiels à ses membres. Au-delà, ECVF a pour objectif immédiat et à moyen terme de développer le réseau des élu-es et collectivités adhérentes engagé-es sur ces questions. Le but est d'assurer une meilleure circulation de l'information, de mutualiser, capitaliser et rendre plus visibles les différentes pratiques menées au sein de chaque collectivité, et d'obtenir une meilleure adéquation entre l'offre et la demande en matière de sensibilisation et/ou de formation dans le domaine des politiques publiques. L'adhésion annuelle pour une collectivité de 1000 à 3500 habitants est fixée à 100.00 €.

Entendu le rapport, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE l'adhésion à l'association ECVF pour l'année 2026, avec une adhésion fixée à 100.00 €

Vote du conseil municipal :

Pour : 22 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire

GUILLAUME LOUIS

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.